



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit septembre, à 20h00 , les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de REMOISSENET Laëtitia.

Etaient présents :

REMOISSENET Laëtitia, PASQUET Nathalie, VINET Liliane, GUYOT Jean-Yves, AMELOT Delphine, DUCIEL Christine, AMPIGNY Joby, CHUBERRE Philippe, BENOIST Florence, SIMON Didier, CHAMART-LEJEUNE Marie-Hélène, PERROT Olivier, GREIVELDINGER Jacques, LORHO Mathieu, POSTEC Christelle, LE BOURHIS Sandra, ROUX Émeline, BABES Anca, LOCATELLI Sandrine, PEDRON Jordane, DEFRANCE Matthieu, MAIER Charles, ALIAGA Marie

Absent(s) excusé(s) :

DU MOTTAY Éric (Mandataire DEFRANCE Matthieu), GALLIER Maxime (Mandataire REMOISSENET Laëtitia), MOREL Christian (Mandataire BABES Anca), DE VERGIE Guillaume (Mandataire AMELOT Delphine), CHARDINNE-DELISLE Laurène (Mandataire VINET Liliane), BADEA Sabina (Mandataire ALIAGA Marie)

DEFRANCE MATTHIEU a été nommé(e) secrétaire de séance.

N° V_DEL_2026_088 FONCTION PUBLIQUE - CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL
(Rapporteur : REMOISSENET Laëtitia)

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1 et L332-8,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), applicable à la fonction publique territoriale,

VU la délibération N°016/110 du Conseil Municipal du 14 décembre 2016 instaurant la mise en place du RIFSEEP pour sa partie fixe appelée « Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise » (IFSE) à compter du 1er janvier 2017 modifiée,

VU la délibération N°017/080 du Conseil Municipal du 4 septembre 2017 instaurant la mise en place du RIFSEEP pour sa partie variable appelée « Complément Indemnitaire Annuel » (CIA) à compter du 31 décembre 2017 modifiée,

VU le tableau des effectifs de la collectivité,

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer le secrétariat général sur les enjeux financiers, métropolitains et de transformation de l'organisation,

CONSIDÉRANT que les fonctions à exercer requièrent un niveau d'expertise et d'expérience professionnelle particulier, susceptible de justifier, à défaut de candidature statutaire correspondante, le recours à un agent contractuel dans les conditions prévues à l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique,

CONSIDÉRANT que la vacance de cet emploi fera l'objet, préalablement à tout recrutement, des formalités de publicité prévues à l'article L313-1 du code général de la fonction publique,

Chers collègues,

Il est proposé de créer, à compter du 1er octobre 2026, un emploi permanent à temps complet de chargé de mission Finances, Métropole & Transformation, rattaché au secrétariat général.

Cet emploi relève du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A) et a vocation à être pourvu par un fonctionnaire territorial. À défaut de candidat statutaire répondant au profil d'expérience recherché, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public, recruté par contrat à durée déterminée ou indéterminée en application de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique.

La rémunération de l'agent nommé sur cet emploi sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux et assortie du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en vigueur au sein de la collectivité. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

1°/ DE CRÉER, à compter du 1er octobre 2026, un emploi permanent à temps complet de chargé de mission Finances, Métropole & Transformation, rattaché au secrétariat général, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

2°/ DE DIRE que cet emploi a vocation à être pourvu par un fonctionnaire territorial relevant du cadre d'emplois des attachés et que, à défaut de candidat statutaire répondant au profil d'expérience recherché, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public recruté par contrat à durée déterminée ou indéterminée (selon le profil), en application de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique.

3°/ DE FIXER la rémunération de l'agent nommé sur cet emploi par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux, assortie du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en vigueur au sein de la collectivité.

4°/ DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

5°/ D'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE 29 POUR

Fait à Saint-Grégoire le 29 septembre 2026

Le Maire,
REMOISSENET Laetitia

Secrétaire de séance,
DEFrance Matthieu